



CRÉATION

RENOUVELLEMENT

Nom ou dénomination de l'entreprise :

N° Siret :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

N° du précédent récépissé (Si renouvellement) :

Nature des déchets pris en charge (Cocher la/les case(s) correspondante(s))

Déchets dangereux

Déchets non dangereux

Coordonnées de la personne à contacter en cas d'accident ou d'incident

Nom, Prénoms :

Téléphone :

Courriel :

Je m'engage à :

- ne transporter des déchets que vers des installations de traitement conformes au titre 1er du livre V du code de l'environnement ;
- procéder à la gestion des déchets transportés par mes soins que j'aurais abandonnés, déversés ou orientés vers une destination non conforme à la réglementation relative au traitement des déchets ;
- informer sans délai, en cas d'accident ou de déversement accidentel de déchets, le préfet de département territorialement compétent.

Nom du responsable légal de l'entreprise ou de son représentant :

DATE :

SIGNATURE :

Conformément à l'arrêté du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets, le dossier de déclaration comprend :

- 1° - Une déclaration signée par le responsable légal de l'entreprise ;
- 2° - Un extrait de l'inscription portée au registre du commerce et des sociétés ou, le cas échéant, si l'entreprise n'est pas inscrite à ce registre, un extrait de l'inscription portée au répertoire des métiers datant de moins de trois mois ;

Le dossier de déclaration est adressé au préfet du département où se trouve le siège social ou, à défaut, le domicile du déclarant. Pour la Préfecture des Hautes-Pyrénées, il doit être transmis au Pôle Environnement et Procédures Publiques soit par voie postale (cf. adresse ci-dessous), soit par courriel à pref-environnement@hautes-pyrenees.gouv.fr - Pour toute précision, contacter le 05 62 56 63 36 ou 05 65 62 56 63 76